

Le 02 MARS 2026

à la Sous-Préfecture

COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DU CAMBRESIS

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept février deux mille vingt-six à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambresis s'est réuni, à l'espace Cambresis à Cambrai sur convocation qui lui a été adressée le onze février deux mille vingt-six, en application de l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de Monsieur Sylvain TRANOY. (Délibérations avec condition de quorum)

MEMBRES PRESENTS : 51 membres sont présents, 49 membres avec voix délibérative (40 titulaires et 9 suppléants)
Le quorum étant atteint, la séance peut donc commencer.

Communauté d'agglomération de Cambrai (26 votants – 19 titulaires – 7 suppléants ayant obtenu procuration) :

- | | | |
|----------------------------------|------------------------|----------------------------------|
| 1. Gérard ALLART | 11. Bruno LEFEBVRE | 20. Marie-Danielle CHEVALIER (S) |
| 2. Yvette BLANCHARD | 12. Pascal MOMPACH | 21. Bernard DEBUT (S) |
| 3. Pascal BRUNIAUX | 13. Karine MORELLE | 22. Bernadette GODET (S) |
| 4. M-Bernadette BUISSET-LAVALARD | 14. Francis NOBLECOURT | 23. Claude LECLERCQ (S) |
| 5. Fabien CARPENTIER | 15. Michel PRETTRE | 24. Philippe LOYEZ (S) |
| 6. Jacques DENOYELLE | 16. Maryvone RINGEVAL | 25. Marie-Claude URBAIN (S) |
| 7. Pascal DUEZ | 17. Laurence SAYDON | 26. Thérèse WAGNIES (S) |
| 8. Dominique GAILLARD | 18. Gérard SETAN | |
| 9. Bernard HUREZ | 19. Sylvain TRANOY | |
| 10. Billy JOURNET | | |

1 suppléant n'ayant obtenu procuration :
Jean-Paul BASSELET(S)

Communauté d'agglomération du Caudrésis – Catésis (19 votants – 17 titulaires- 2 suppléants ayant obtenu procuration) :

- | | | |
|-------------------------|-----------------------|-----------------------|
| 1. Etienne BASQUIN | 7. Sylvain HALLE | |
| 2. Marie-Josée DEPRez | 8. Michel HENNEQUART | 13. Patrice QUEVREUX |
| 3. Bernadette DUBUIS | 9. Yannick HERBET | 14. Henri QUONIOU |
| 4. André-Marie FORRIERE | 10. Monique LESNE | 15. Laurence RIBES |
| 5. Daniel FORRIERES, | 11. Joseph MODARELLI | 16. Jeremy RICHARD |
| 6. Jean-Claude GERARD | 12. Véronique NICAISE | 17. Paul SOUPLY |
| | | 18. Claude DOYER(S) |
| | | 19. Axelle DOERLER(S) |

Communauté de Communes du Pays Solesmois (4 votants – 4 titulaires) :

1. Didier ESCARTIN
2. Michel DHANEUS
3. Jean-Marc LEMEITER
4. Roland SALENGRO

1 suppléant n'ayant obtenu procuration :
Xavier DUPONT (S)

Membres excusés (T) :

Thierry BOUTEMAN, Guy COQUELLE, Olivier DELSAUX, Gilbert DRAIN, Jean FICHAUX, Jean-Marie DEVILLERS, Eddy DHERBECOURT, Jean-Pierre DHORME, Alban DOBREMETS, Thérèse DOIGNEAUX, Nathalie DROBINOHA, Christian DUMONT, Benoit DHORDAIN, Olivier GOBERT, Jean-Claude GUINET, Jeanine HOSSELET, Bruno IVANEC, Romain MANESSE, Stéphane MAURICE, Yves MARECILLE, Daniel POTEAU, Slimane RAHEM, Nicolas SIEGLER, Valérie VAILLANT.

Fabrice BACCOUT, Alexandre BASQUIN, Patrice BONIFACE, Frédéric BRICOUT, Didier CATTOEN, Maurice DEFAUX, Mathieu DAVOINE, Pierre-Henri DUDANT, Stéphane JUMEAUX, Bertrand LEFEBVRE, Julien LEONARD, Jean-Felix MACAREZ, Jérôme MELI, Gilles PELLETIER, Jacques OLIVIER, Liliane RICHOMME

Christophe BISIAUX, Jean-Marc BOUCLY, Georges FLAMENGT, Paul SAGNIEZ,

Secrétaire de séance :

Laurence RIBES

Objet : Lancement du marché formalisé « Mission d'accompagnement des ménages » PIG 3 - Habiter Mieux

Madame la Vice-Présidente rappelle que le territoire se caractérise par :

- Un parc de logements très ancien, présentant un fort potentiel de rénovation ;
- Une population vieillissante, nécessitant des adaptations spécifiques des logements ;
- Un dispositif national porté par l'ANAH, ayant pour priorités la massification de la rénovation énergétique du parc de logements anciens et la lutte contre l'habitat indigne ;
- Un partenariat départemental opérationnel, notamment à travers les dispositifs « NEHS » et « J'Amén'Age 59 » ;
- La mise en œuvre de deux Programmes d'Intérêt Général « Habiter Mieux » (2012-2018 et 2019-2025), ayant démontré leur efficacité. Le bilan du PIG 2019-2025 est de :
 - 1 030 dossiers agréés ;
 - 24 185 596 € de travaux réalisés, dont 7 entreprises sur 10 issues du territoire,
 - 17 121 987 € d'aides aux travaux attribuées, représentant environ 70 % des dépenses HT,
 - 74 % des dossiers 2024-2025 concernent une sortie de passoire thermique (étiquettes F ou G), avec un gain énergétique moyen de 61 %,
 - Un accompagnement de qualité et de confiance, contribuant notamment à la prévention des fraudes.

Les enjeux identifiés pour un nouveau PIG sont :

- L'amélioration énergétique du parc de logements anciens et dégradés,
- L'adaptation des logements afin de favoriser le maintien à domicile d'une population vieillissante,
- La lutte contre l'habitat indigne.

Ce futur programme s'adresse aux :

- Propriétaires Occupants (PO) à revenus modestes et très modestes, selon les barèmes de l'ANAH
- Propriétaires Bailleurs (PB) à revenus modestes et très modestes, selon les barèmes de l'ANAH.

Le contingent annuel défini est :

ANNEE 2026	Cibles	Contingent annuel		ANAH – Accompagnement	Prime locale
		PO - 132	PB - 15		
	Réno énerg. TMo	55	3	2 000 €	500 €
	Réno énerg. Mo	25	3	1 600 €	500 €
	Réno énerg. LHI	2	6	PO – 4 000 € / PB – 4 000 €	500 €
	Autonomie	50	3	PO - 600 € / PB - 300 €	300 €

Les compétences sollicitées du futur opérateur sont :

- **Savoir-faire dans le développement de l'information, de la communication** et de l'investigation de terrain, adapté aux populations concernées et aux objectifs affichés
- **Savoir-faire en matière de coordination et gestion de projet** : pilotage et suivi de projet, restitution des résultats du programme, travail en réseau avec les acteurs locaux et institutionnels



Savoir-faire en matière d'accompagnement social : bilan social d'un ménage, accompagnement, connaissance des partenaires financiers et sociaux mobilisables...

- **Connaissance et maîtrise des dispositifs d'intervention coercitifs** en lien avec le code de la santé publique, le code de la construction et de l'habitation et le code de l'urbanisme ;
- **Connaissances en architecture et ou urbanisme, réhabilitation de logements** (amélioration du confort, sortie d'insalubrité et de l'habitat indigne, maîtrise des calculs thermiques, préconisation de travaux ordonnancés) ;
- **Connaissances en matière de développement durable et de performance énergétique**, capacité à réaliser des évaluations énergétiques conformément aux méthodes d'évaluation approuvées par les différentes délibérations de l'ANAH ;
- **Connaissances en matière de fiscalité** ;
- **Connaissances techniques** de l'habitat ancien et des techniques de réhabilitations des logements individuels

L'opérateur devra être agréé « Mon Accompagnateur Rénov' »

Le marché aura une durée de 2 ans, reconductible 18 mois, 1 fois

La rémunération s'effectuera sur facture, trimestrielle, pour tout dossier « Ma Prime Rénov' » déposé à l'ANAH et agréé par la CLAH (Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat)

Il est proposé au comité syndical de :

- Valider le cahier des charges pour la mission du suivi-animation du PIG « Habiter Mieux » du Cambrésis 2026-2029
- Autoriser le Président à lancer la consultation « mission du suivi-animation du PIG « Habiter Mieux » du Cambrésis 2026-2029, en Marché Formalisé
- Autoriser le Président à signer tout document s'y afférent

Monsieur Jacques DENOYELLE, Madame Dominique GAILLARD et Madame Laurence SAYDON, représentants de la Communauté d'Agglomération de Cambrai, ont quitté la séance et n'ont pas pris part au vote.

Après constatation que leur départ n'affecte pas le quorum
46 membres ont pris part au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait en séance à la date que dessus.
Pour extrait conforme,



02 MARS 2026

Publié le

Certifié exécutoire le - 02 MARS -2026

Le Président,

Sylvain TRANOY